



Désistement au profit d'une association

Par **joel47**, le **17/02/2011** à **20:29**

bonjour, je souhaiterai me désister de l'héritage familiale au profit d'une association mon père est décédé il y a 20 ans laissant la jouissance de la maison a ma mère elle est toujours en vie je souhaiterai savoir si il est possible de me désister au profit d'une association ou d'une fondation ? trop de heurt entre mes frère et sœur nous sommes 4

vous remerciant par avance de vos éclaircissement

Par **Domil**, le **17/02/2011** à **20:59**

Vous pouvez faire donation de votre part de la nue-propriété que vous avez. Cependant, je ne vois pas quels pourraient être les problèmes si votre mère a l'usufruit

Par **joel47**, le **18/02/2011** à **00:56**

merci de votre réponse cela m'enlève un poids

je souhaite tout simplement ne plus avoir de rapport de près ou de loin avec les frères et sœurs donc j'essaie d'anticiper le départ (décès) de ma mère pour ce faire le Désistement au profit d'une association me paraît le plus approprié n'étant pas sûr que cela soit possible j'ai préféré me renseigner avant de faire les démarches ad hoc auprès d'un notaire